

AVIS D'INFORMATION SUR DES PROJETS EN COURS

Conformément à l'instruction N°29/2001 du CREPMF relative aux informations à diffuser par les sociétés faisant appel public à l'épargne sur le marché financier de l'UMOA, Sonatel tient à communiquer au marché et aux acteurs économiques les projets suivants :

1. **Projet de modification des statuts de la SONATEL.**

Pour tenir compte de son ambition d'être, au-delà de ses activités traditionnelles d'opérateur de télécommunications, un opérateur multiservices, la modification de son objet social est envisagée. Cette modification de son objet social lui permettra en effet d'exercer ses activités dans le domaine des télécommunications, dans les domaines connexes à l'activité des télécommunications mais aussi dans tous les domaines susceptibles de favoriser le développement de la SONATEL.

Ce projet sera soumis à la validation des actionnaires lors de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte portant notamment arrêté des comptes de l'exercice 2019.

2. **Projet de distribution gratuite d'actions à une partie du personnel de la SONATEL.**

Conformément à sa politique d'actionnariat salarié, la SONATEL envisage de procéder à des attributions gratuites d'actions d'un nombre maximum de 2.093.013 actions ordinaires existantes ou à acquérir, au profit du personnel salarié concerné.

Cette attribution gratuite d'actions se fera conformément aux modalités prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et le Groupement d'Intérêt Économique.

L'acquisition des actions sera effectuée par prélèvement obligatoire, à concurrence du montant des actions à attribuer, sur la part des bénéfices de chaque exercice, pendant la période d'acquisition, ainsi que des réserves, à l'exception de la réserve légale.

Ce projet sera soumis à la validation des actionnaires lors de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte portant notamment arrêté des comptes de l'exercice 2019.

025 PDL

3. Projet de fusion absorption de ses filiales au Sénégal (Sauf ORANGE Finances Mobiles Sénégal).

A l'issue des réunions des Conseils d'Administration tenues à Dakar les 17 et 26 février 2020, la décision de fusionner les filiales existant au Sénégal, à l'exception de ORANGE Finance Mobile Sénégal, a été retenue.
Les Sociétés concernées sont :

- Sonatel SA: (la société absorbante)
- Sonatel Mobiles (société absorbée)
- Sonatel Multimédia (société absorbée)
- Sonatel Business solutions (société absorbée)

Cette organisation qui était pertinente en son temps ne correspond plus aux réalités actuelles.

La SONATEL devant faire face à de nouveaux défis et accélérer sa stratégie de transformation en opérateur multiservices, il est apparu nécessaire de revoir cette organisation.

De ce fait, cette fusion devrait permettre une plus grande efficacité et améliorer la gouvernance de Sonatel. Elle sera effectuée au cours de cette année 2020 en conformité avec les dispositions pertinentes de l'Acte Uniforme sur le Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

La procédure et les modalités prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique seront mise en œuvre pour une validation finale des actionnaires dans le courant du second semestre 2020 (soit après la tenue de l'Assemblée Générale Mixte portant notamment arrêté des comptes de l'exercice 2019).

SONATEL
Le Directeur Général

Sékou DRAME